



Métropole Grand Nancy

Des subventions pour réduire les déchets verts

La Métropole du Grand Nancy propose de nouvelles subventions pour vous aider à jardiner de manière plus écologiques. Objectif : réduire les trajets en déchetterie et préserver les ressources naturelles.

Publié le 18 août 2025

Achat ou location d'un broyeur à déchets verts

Le broyage permet de transformer en broyat les branches et tailles de haies. Le broyat obtenu peut ensuite être utilisé en paillage au pied des plantations ou incorporé au composteur. Pour encourager cette pratique, la Métropole subventionne l'achat en groupe de broyeurs, à hauteur de 50 % du coût d'achat, dans la limite de 50 € par foyer (plafond à 200 € pour le groupe) ou 200 € pour les associations.

Pour celles et ceux qui souhaitent accéder à ce matériel sans passer par l'achat, la Métropole soutient également la location ponctuelle de broyeurs de végétaux avec une deuxième subvention, pour les particuliers et les copropriétés, s'élevant à 50 % du coût de location avec un plafond à 100 €.

Achat d'un kit ou d'une tondeuse mulching

La Métropole invite aussi les jardiniers à adopter le mulching, une pratique qui consiste à broyer finement l'herbe coupée lors de la tonte pour la laisser sur place afin de nourrir le sol.

Cette technique évite le ramassage, réduit les déchets de tonte et enrichit le sol en matière organique. La Métropole soutient l'achat de kits ou de tondeuses mulching à hauteur de 50 %, avec un plafond de 50 € par foyer.

Achat de plants diversifiés dédiés à la plantation d'une haie

Enfin, la Métropole encourage la plantation de haies diversifiées. Plutôt qu'une haie de thuyas ou de lauriers, le fait d'opter pour une haie rustique et variée, composée d'essences locales, permet de créer un écosystème favorable à la biodiversité. Moins exigeantes en taille, plus résilientes face aux maladies et au climat, ces haies produisent aussi moins de déchets verts. Une subvention est ainsi proposée pour l'achat de plants variés, à 50 % du montant de la facture avec un plafond de 200 €, pour les particuliers et les copropriétés.

Toutes ces subventions sont proposées à titre expérimental jusqu'au 31 décembre. Infos pratique à découvrir sur le site de la **Métropole du Grand Nancy**.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence